Devis de menuiserie

Fourniture, fabrication et pose, avec le métré de chaque ouvrage — remis avant les travaux, valable jusqu'à la date indiquée

Entreprise (nom, adresse, téléphone, SIREN ou SIRET, n° de TVA)

Assurance décennale : assureur (nom, adresse), n° de contrat, couverture géographique

N° DE DEVIS	DATE	VALABLE JUSQU'AU	LIEU DE SIGNATURE
			☐ dans nos locaux ☐ hors établissement

CLIENT ET CHANTIER

Nom, prénom _____ Téléphone / e-mail _____

Adresse _____ Adresse du chantier (si différente) _____

Cotes prises le, par _____ Logement achevé depuis plus de 2 ans : oui / non _____

OUVRAGES ET MÉTRÉ

REPÈRE	OUVRAGE désignation, finition, quincaillerie	MATÉRIAU bois, PVC, alu…	COTES (MM) L × H × ép.	QTÉ	UNITÉ	FOURNITURE HT	ATELIER h × taux, HT	POSE h × taux, HT	TVA	TOTAL HT
—	Dépose et évacuation des anciens ouvrages				forfait					

Unités : u (pièce), m², ml, forfait. Taux horaire atelier : _____ € HT/h — taux horaire pose : _____ € HT/h. TVA par ligne : 5,5 %, 10 % ou 20 %.

VARIANTES ET OPTIONS (HORS TOTAL)

REPÈRE	VARIANTE OU OPTION matériau, vitrage, finition, motorisation…	TVA	TOTAL HT

TOTAUX

Total HT	
TVA 5,5 % (rénovation énergétique)	
TVA 10 % (logement de plus de 2 ans)	
TVA 20 % (taux normal)	
Total TTC	
Acompte à la commande (___ %)	

Contrat signé hors établissement : rétractation

Le client dispose de 14 jours pour se rétracter, sauf travaux urgents qu'il a demandés à son domicile. Pour des fenêtres, volets ou portes sur mesure avec pose, le délai court à partir de la réception des biens, et le client peut se rétracter dès la signature.

Aucun paiement, acompte compris, n'est reçu avant 7 jours à compter de la signature.

Contrat signé le _____

Acompte appelé à partir du _____

TVA à 10 % ou 5,5 % : mention du client

☐ 10 % : travaux de rénovation (art. 279-0 bis du CGI)

☐ 5,5 % : travaux de rénovation énergétique (art. 278-0 bis A du CGI)

« Je soussigné(e) (nom, prénoms) certifie, en qualité de preneur de la prestation, que les travaux réalisés concernent des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans, qu'ils n'auront pas pour effet, sur une période de deux ans au plus, de concourir à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du CGI, ni d'entraîner une augmentation de la surface de plancher des locaux existants supérieure à 10 % [pour le 5,5 % : et qu'ils ont la nature de travaux de rénovation énergétique]. »

Modèle du BOFiP (BOI-LETTRE-000280) : la mention remplace l'ancienne attestation.

Date, lieu et signature du client, précédée de « Bon pour accord »

Signature et cachet de l'entreprise

Dépannage, réparation ou entretien en menuiserie chez un particulier : le devis détaillé est remis avant tout travail, quel qu'en soit le montant (arrêté du 24 janvier 2017), avec les prix HT et TTC et sa durée de validité. Devis et factures indiquent l'assurance professionnelle : nom et adresse de l'assureur, couverture géographique (loi du 5 juillet 1996, art. 22-2) ; dans le bâtiment, l'assurance décennale est obligatoire. Modèle libre, qui ne remplace ni votre logiciel de CAO ni l'avis de votre comptable.

Procès-verbal de réception

Fin des travaux de menuiserie — signé par le client et l'entreprise, un exemplaire chacun. La date de réception fait partir les garanties.

Entreprise (nom, adresse, téléphone, SIREN ou SIRET)

Assurance décennale : assureur, n° de contrat

N° DE DEVIS / CHANTIER	FIN DES TRAVAUX LE	DATE DE LA RÉCEPTION	LIEU

CLIENT (MAÎTRE D'OUVRAGE) ET OUVRAGES

Nom, prénom _____ Téléphone / e-mail _____

Adresse du chantier _____ Devis accepté le _____

Ouvrages reçus (repères du devis) _____ Présents à la réception _____

DÉCISION DU CLIENT

☐ Réception sans réserve ☐ Réception avec les réserves listées ci-dessous

RÉSERVES

N°	REPÈRE	RÉSERVE CONSTATÉE défaut, finition, réglage, élément manquant	PHOTO N°	LEVÉE PRÉVUE LE	LEVÉE CONSTATÉE LE date et visa du client
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Toutes les réserves levées le _____ — visa du client _____ — visa de l'entreprise _____

GARANTIES : ELLES PARTENT DE LA DATE DE RÉCEPTION

Parfait achèvement

1 an

jusqu'au _____

Les réserves de ce procès-verbal et les désordres apparus dans l'année.

Garantie biennale

2 ans

jusqu'au _____

Les équipements dissociables de l'ouvrage.

Garantie décennale

10 ans

jusqu'au _____

Les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à son usage ; les huisseries sont citées parmi les éléments indissociables.

DOCUMENTS REMIS ET OBSERVATIONS

Notices d'utilisation et d'entretien, attestation d'assurance décennale, réglages expliqués au client (ouvrants, quincaillerie, motorisation), observations…

Le client (maître d'ouvrage) : date et signature	L'entreprise : nom, signature et cachet

La réception est l'acte par lequel le client accepte les travaux, avec ou sans réserves. Elle fait partir la garantie de parfait achèvement (1 an), la garantie biennale (2 ans) et la garantie décennale (10 ans). Signez ce procès-verbal en deux exemplaires et gardez le vôtre avec le devis et la facture. Modèle libre, qui ne remplace ni votre logiciel de CAO ni l'avis de votre comptable.